

L'institut culturel de Bretagne

Participe au 17^e congrès de la FUEN à CLUJ (Roumanie)

**PROTECTION DE LA DIVERSITE CULTURELLE : LES CHOSES EVOLUENT VITE
ET POSITIVEMENT AU NIVEAU EUROPEEN.**

En Europe existent environ 400 *communautés minoritaires*, plus de 100 millions de citoyens. En fait, un européen sur sept appartient à une minorité nationale et/ou parle une langue régionale.

La FUEN (Union Fédérale des Nations Européennes) a vocation à rassembler les communautés minoritaires d'Europe. En pratique, elle représente presque 100 minorités nationales (c'est-à-dire les habitants des territoires ayant des traditions, des cultures, une histoire et des langues différentes de la culture dominante de l'État où ils vivent, et qui souhaitent les garder en commun). Elle est reconnue par les instances de l'UE.

A CLUJ-NAPOKA (ROUMANIE) la FUEN a tenu son 62ème congrès, avec plus de 200 participants représentant plus de 50 cultures minoritaires européennes. Lors de ce congrès des personnalités influentes se sont exprimées. Il convient de noter l'intervention de Monsieur Tibor NAVRACSICS **Commissaire** de la Commission Européenne en charge de l' Education, la Culture la Jeunesse et la Sport, celle de Madame MARSAL Stéphanie pour le haut commissaire de l' OSCE pour les minorités nationales, celle de Madame ROTER Petra du Conseil de l' Europe Présidente du Comité pour l'application de la Convention-cadre pour la protection des personnes appartenant à des minorités nationales, et celles de nombreux Parlementaires européens et Universitaires.

Les participants au congrès lancé officiellement *l'Initiative Citoyenne Européenne ICE* (procédure qui autorise les citoyens de l'Union Européenne à être à l'origine de projets de lois) dite « **MINORITY SAFEPACK INITIATIVE**» **MSPI**. Le compte à rebours est parti : obtenir un million de signatures pendant un an.

Cette ICE a pour objectif d'obtenir un ensemble de mesures et **de** recommandations pour la protection et la promotion de la diversité culturelle et linguistique dans l'Union Européenne.

Le lancement de l' ICE a été autorisée par la Commission Européenne le 3 avril dernier, après que la Cours de Justice de l'Union Européenne eut statué sur le bien-fondé de celle-ci. Dans un an si le nombre de signatures est atteint, des propositions de lois contraignantes pour les États membres pourront être obtenues, comme par exemple l'intégration des langues minoritaires dans l'enseignement par la création d'un Centre Pour la Diversité Linguistique, la prise en considération de l'existence des minorités nationales dans l'attribution des fonds régionaux, l'extension des procédures de discrimination au bénéfice des personnes appartenant à des minorités nationales etc...

Les signatures recueillies doivent provenir d'au moins sept Etats membres de l' UE. **En France le minimum de signatures a été fixé à 55 500**. Les Français qui sont attachés à leurs cultures et à leurs langues auront à cœur de signer cette ICE.

L'Institut Culturel de Bretagne *, qui depuis 2012 participe aux travaux de la FUEN, était représenté au congrès de CLUJ-NAPOKA ; il s'engage à la faire signer et la diffuser auprès des autres minorités de France.

ENSEMBLE.

La première retombée significative de l' ICE est **que pour la première fois dans l'histoire de l'UE, la Commission Européenne a mentionné les minorités nationales dans un document officiel.** Depuis la décision de la Cour de Justice de l'UE, elle a ouvert le dialogue d'une manière très positive avec les représentants de la FUEN. **Le Président du Parlement Européen lui-même soutient la démarche,** et les ralliements ne cessent d'affluer.

Le deuxième point essentiel c'est que pour la première en France, **les minorités nationales peuvent espérer exister sur leurs territoires historiques** avec le respect de leurs langues et identités, en obtenant de l'UE des lois contraignantes applicables pour l'intégralité du territoire de l'Union. Pour la première fois aussi, ENSEMBLE, **toutes les personnes appartenant à des minorités de l'hexagone vont pouvoir signer un document identique à l'attention de la Commission Européenne,** et s'unir pour plus de respect de leurs identités. Pour la première, elles ont la possibilité de s'affranchir des blocages nationaux hostiles à la diversité culturelle et linguistique, pour s'adresser aux institutions Européennes.

Pour la première fois aussi, ENSEMBLE, **toutes les minorités de l'UE sont associées à la démarche,** et déjà certains représentants de minorités très organisées annoncent des taux de participation et de signatures élevées.

Pour la première fois encore, ENSEMBLE, tous les citoyens de l'UE qu'ils appartiennent ou non à une culture minoritaires, sont invités à signer la pétition, pour que l'Europe conserve et protège sa diversité culturelle et toutes ses langues, qui sont notre héritage commun.

TU N'ES PAS SEUL (E) : NOUS SOMMES UN MILLION A SIGNER POUR LA DIVERSITÉ EN EUROPE.

MINORITE SAFEPACK INTIATIVE n'est que la première marche de l'élaboration d'un cadre juridique de protection et de promotion des minorités nationales dans l'UE.

- *L'institut Culturel de Bretagne./Skol Uhel ar vro (www.skoluhelarvro.net) , a été créé en 1981, suite à la Charte Culturelle de Bretagne , dont le siège est à Vannes, rue de la Loi, développe et diffuse la culture bretonne sous toutes ses formes.*
- *Une de ses section, Droits et Institutions a délégué deux de ses membres à CLUJ :*
 - *Jean-Pierre Levesque, président de section, juriste.*
 - *Yves Lainé, membre, Vice Chancelier de l'Hermine, écrivain.*

Contacts : Institut Culturel Jean Pierre Levesque jean-pierre.lesvesque@wanadoo.fr 06 62 71 42 48
Yves Lainé laineyves@gmail.com 06 62 50 13 99

Site FUEN : <https://www.fuen.org>